



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Secrétariat des IA-IPR2

Affaire suivie par
Olivier Delmas (IA-IPR)
responsable du Trinôme académique
T : 01 57 02 68 48
F : 01 57 02 61 62
Mél : ce.ipr2@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 14 octobre 2019

Le Recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
(pour attribution)

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2019-095

Objet : préparation des élèves au Concours national de la Résistance et de la Déportation

Les élèves de l'académie de Créteil, chaque année, présentent des projets de grande qualité dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Les jurys, à toutes les échelles, ont relevé leur implication et celle de leurs professeurs.

La cérémonie de remise des prix académiques du **4 juillet 2019** a été l'occasion de mesurer cet engagement et d'en remercier les acteurs (directions académiques, directions d'établissements, enseignants, associations, élèves, familles).

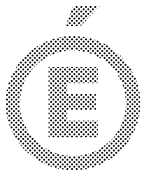
Chaque année, de nombreux enseignants entrent dans le processus de préparation du concours avec les élèves. Je les en félicite. Pour aider chacun d'entre eux, j'attire leur attention sur quelques points d'appui et de vigilance.

Tout d'abord, **des textes fournissent le cadre et le règlement du concours :**

- l'arrêté du 23 juin 2016 publié au JO du 28 juin 2016 ;
- le règlement du concours pour l'année 2019-2020 sur le thème : « **1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister** ».
(https://media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/84/7/Reglement_du_CNRD_2019-2020_1183847.pdf)

Ces documents sont accessibles aux adresses suivantes :

- <http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>
- <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/article/3611>



En deuxième lieu, le règlement montre que ce concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Ils peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc. Le CNRD constitue un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes.

Il compte **quatre catégories de participation**, précisées dans règlement (deux en collège, deux en lycée). Elles permettent d'inscrire les élèves dans des projets individuels et/ou collectifs.

Quelle que soit la catégorie, le travail s'inscrit dans trois démarches convergentes :

- Démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la recherche documentaire, l'approche critique des sources, l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves lorsqu'ils en font usage dans leurs propres travaux ou lorsqu'ils effectuent des choix documentaires. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image.

- Démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines.

Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat. L'énoncé explicite des attendus correspondant au niveau de classe et à la catégorie choisie facilitera leur travail ainsi que leur implication.

- Démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif et/ou d'un devoir individuel autonome(s).

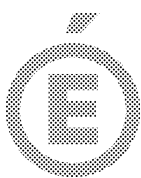
Le travail en équipe, des pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation du numérique par les élèves sont autant de pistes à suivre.

La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves.

Sur un plan formel, le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

En ce qui concerne les devoirs individuels, deux éléments sont à souligner :

- Sur un plan académique, je souhaite que des tiers-temps soient octroyés aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité.
- Par ailleurs, la forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas un prérequis, comme le précise la lettre de cadrage des sujets académiques des épreuves individuelles du CNRD rédigée par Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury national des correcteurs du CNRD : « Adossée aux programmes d'histoire, l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat) mais elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé lors de la préparation ».



3

Une production soignée montrant des qualités de réflexion et un investissement personnels ainsi que la compréhension des objectifs du concours est recevable.

La date des épreuves individuelles du Concours national de la Résistance et de la Déportation est, pour cette année scolaire, fixée au **vendredi 27 mars 2020**.

Pour cette session, le règlement national indique :

- Mise en place d'une **date unique nationale pour la clôture des inscriptions le samedi 1^{er} février 2020**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire. En effet, les **remontées des travaux sont requises par les trois DSDEN** dont dépendent les établissements pour **la date suivante** :

La transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements au plus tard le mardi 1^{er} avril 2020.

Les coordonnées des correspondants départementaux pour inscrire les classes et les élèves que vous souhaitez présenter sont :

- 77 - Seine-et-Marne Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne Division des élèves (DIVEL) celine.chanoinat@ac-creteil.fr
- 93 - Seine-Saint-Denis Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis Pôle pédagogie damien.remont@ac-creteil.fr
- 94 - Val-de-Marne Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne Pôle Refondation de l'école, suivi des projets arts et culture Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr

Pour rappel, il est demandé de respecter les consignes suivantes :

- Réalisation d'un document de présentation obligatoire pour tous les travaux collectifs.
- Seul support accepté pour les travaux numériques : la clef USB. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser 1 Go.

Les DSDEN et les partenaires sont bien sûr d'une aide précieuse.

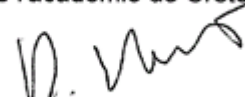
Les DSDEN accompagnent les professeurs. Elles organisent des animations et formations, en lien avec la référente Mémoire et Citoyenneté et le responsable du Trinôme académique ainsi qu'avec de nombreux partenaires. Il est possible de les contacter aux adresses fournies pour les inscriptions:

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Ile-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Des professeurs-relais sont à la disposition des équipes enseignantes.

De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT